



Pose auto collant sur parking d'entreprise

Par **quieroy62**, le **07/02/2013** à **11:10**

bonjour,
la gestion des places disponibles du parking d'entreprise posant problème, la direction a décidé de mettre des autocollants très difficilement "enlevables" sur les véhicules des employés non autorisés.
est ce légal ?
Eventuellement quels sont les recours ?

d'avance merci

Par **amajuris**, le **07/02/2013** à **15:10**

bjr,
effectivement c'est une pratique qui tend à se généraliser pour ceux qui se garent n'importe comment.
par contre j'ignore si cela est tout à fait légal.
je pense qu'il faut éviter de le mettre sur la carrosserie et sur le pare-brise avant.
mais sur la vitre du côté conducteur ce doit être dissuasif.
cdt

Par **moisse**, le **06/11/2013** à **09:54**

Bonjour,

Même avec un appendice au règlement intérieur, cette manœuvre s'assimile à une voie de fait et ne peut donc être cautionnée.
Par contre rien n'interdit à l'entreprise de sanctionner voire licencier les salariés indisciplinés.

Par **Lag0**, le **06/11/2013** à **14:07**

Bonjour,

Cela me semble effectivement correspondre à une dégradation de biens privés, de la même nature qu'un TAG sur le véhicule (puisque vous dites que l'autocollant est très difficile à enlever). Ce délit est puni de 3750€ d'amende plus peine de travail d'intérêt général.